

ARTICLE 1. ACHETEUR

REDON Agglomération
3, rue Charles Sillard
CS 40264 - 35605 REDON CEDEX
Tél. 02.99.70.34.34

Profil acheteur : <https://marches.megalix.bretagne.bzh>

ARTICLE 2. PROCÉDURE DE PASSATION

Procédure formalisée, suivant la procédure d'appel d'offres ouvert, conformément aux articles L.2124-2, R.2124-2 et R.2161-2 à R.2161-5 du code de la commande publique.

ARTICLE 3. DÉCOMPOSITION DE LA CONSULTATION

La consultation est non allotie.

L'objet du marché ne présente pas de prestations pouvant être distinctes. L'allotissement présenterait des inconvénients d'ordre technique et économique quant à l'exécution technique et financière dues prestations, objet du présent marché.

ARTICLE 4. OBJET ET FORME DU MARCHÉ

La présente consultation a pour objet des prestations d'animation sociale, d'entretien et de gestion des terrains d'accueil pour les gens du voyage sur le territoire de REDON Agglomération.

Le présent marché public est marché de Services, soumis au CCAG Fournitures courantes et Services.

Il prend la forme d'un marché mixte :

- Marché ordinaire pour l'exécution de la mission « forfaitaire ».
- Accord-cadre mono attributaire avec émission de bons de commande, passé en application des articles L2125.1-1° et R.2162-1 à R.2162-14, pour la partie « Grand Passage » ; sans montant mini et avec montant maximum de 5 000 € HT /an.

ARTICLE 5. DATE D'EFFET, DURÉE ET DÉLAI D'EXÉCUTION DU MARCHÉ

Le marché prendra effet à compter de sa notification.

Les prestations débuteront à compter du 1^{er} janvier 2023, pour une durée d'un an, reconductible tacitement deux fois soit une durée maximale de trois ans.

ARTICLE 6. MODE DE DÉVOLUTION

L'offre sera présentée par une seule entreprise ou par un groupement.

ARTICLE 7. VISITE DES SITES

La visite des lieux est obligatoire, dans le respect des mesures sanitaires.

Dates de la visite : 11 octobre 2022, à 14h00, à l'aire d'accueil « La Blgotaire » à Redon.

ARTICLE 8. VARIANTES

8.1 Variante facultative

Aucune variante à l'initiative du candidat n'est autorisée.

8.2 Variante obligatoire

L'acheteur ne demande aucune variante obligatoire.

ARTICLE 9. PRESTATION(S) SUPPLÉMENTAIRE(S) ÉVENTUELLE(S)

Aucune prestation supplémentaire éventuelle n'est à chiffer par le candidat.

ARTICLE 10. RENSEIGNEMENTS ET JUSTIFICATIFS À PRODUIRE

Précisés dans le règlement de consultation.

ARTICLE 11. MODALITÉS D'OBTENTION DES DOSSIERS

Le dossier de consultation des entreprises est disponible gratuitement et téléchargeable sur le site : <https://marches.megalis.bretagne.bzh> (sous la référence RA-AOO2022-25)

ARTICLE 12. DATE LIMITE DE RÉCEPTION DES OFFRES

21.10.2022, 12h00 dernier délai

La transmission des plis (candidature et offre) se fait obligatoirement par voie électronique, sur le profil acheteur de REDON Agglomération.

ARTICLE 13. CRITÈRES D'ATTRIBUTION

- Critère Prix : 30%
- Critère Technique : 70% (*Analysé sur la base de sous-critères précisés dans le règlement de consultation*)

ARTICLE 14. RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES

Des renseignements peuvent être demandés par l'intermédiaire du profil acheteur de REDON Agglomération, sous la référence de la consultation.

ARTICLE 15. INSTANCE CHARGÉE DES PROCÉDURES DE RECOURS

Tribunal Administratif de Rennes – Hôtel de Bizien 3, Contour de la Motte
CS 44416, 35044 - Rennes cedex
Tél. : 02 23 21 28 28
courriel : greffe.ta-rennes@juradm.fr
<http://rennes.tribunal-administratif.fr>

ARTICLE 16. ORGANE CHARGÉ DES PROCÉDURES DE MÉDIATION

Comité consultatif interrégional pour le règlement amiable des marchés publics :
22 mail Pablo Picasso - BP 24209 - 44042 Nantes cedex 1
Tél : 02 53 46 79 02
Courriel : paysdl.ccira@direccte.gouv.fr